

Quatre as signent pour faire jeu gagnant

MICHAEL BASSIN

Quatre institutions actives dans la formation continue intensifient leur collaboration à l'échelle interjurassienne. AvenirFormation, le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) et l'Université populaire jurassienne (UPJ) ont signé une charte instituant un groupe de coordination. Par cette démarche, ces institutions entendent développer, promouvoir et adapter l'offre de formation continue dans la région interjurassienne. Elles souhaitent également en favoriser l'accès. Le contenu du document a été présenté hier à la presse par Serge Rohrer (ceff), Didier Juillerat (CIP), Christophe Cattin (AvenirFormation) et Anna Benjamin (UPJ).

L'avènement de cette charte est le résultat d'une proposition formulée par l'Assemblée interjurassienne en mars 2010 (Résolution N° 76). Les Gouvernements bernois et jurassien saluent d'ailleurs l'engagement des signataires et «souscrivent sans réserve» aux objectifs poursuivis. «*Cette démarche permettra d'éviter que le Jura et le Jura bernois se fragilisent et s'épuisent en travaillant chacun dans leur coin en matière de formation continue*», relève Guy Lévy, secrétaire général suppléant de la DIP. «*Cette charte est un premier jalon. C'est peut-être un pas timide, mais un pas ô combien important*», abonde Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire du canton du Jura. Les gouvernements soutiendront par ailleurs



La formation continue se pense et s'élabore au-delà de la Roche Saint-Jean. KEYSTONE

le groupe de coordination en lui apportant l'appui administratif nécessaire.

De la transparence

Les quatre institutions concernées n'ont certes pas attendu la charte pour collaborer. Comme le rappelle Serge Rohrer, les brevets de contremaître d'industrie et de chef d'équipe d'usine sont, par exemple, le fruit d'une collaboration entre le ceff et AvenirFormation. Mais, en quelque sorte, la charte officialise certaines choses et encourage à en développer d'autres.

La charte repose sur le principe d'un engagement moral et prévoit deux niveaux de collabora-

tion. Le premier est général et inclut tous les partenaires signataires. Ceux-ci se retrouveront dans un groupe de coordination – au moins une fois par année – afin de procéder régulièrement à une analyse de leurs offres respectives et de mettre en évidence les possibilités de collaborations. Les institutions feront régulièrement le point sur la réalisation effective des cours en expliquant aussi bien les facteurs de succès que les raisons des échecs. Cette manière de faire devrait permettre d'identifier les secteurs en difficulté et d'adapter l'offre globale sur la base de solutions communes. «*Se retrouver pour parler et échanger en toute transparence, nous informer*

réciroquement sur nos offres. Pas seulement lorsqu'une nouvelle offre est devenue effective mais également en amont», résume Christophe Cattin.

La présentation de manière visible et regroupée des offres de cours est un autre élément central de la charte. L'idée est d'opter pour une approche «client» des utilisateurs afin de leur offrir un accès simplifié et efficace au panel des cours dans la région. Si les contraintes techniques peuvent être levées, la collaboration pourrait alors aboutir à un catalogue électronique commun déjà partiellement réalisé.

Le deuxième niveau d'échanges porte sur les collaborations ponc-

tuelles et directes entre institutions. Il est souhaité que le partage d'expériences et l'analyse débouchent sur des collaborations concrètes. Si la demande le justifie, les formations développées par une des institutions pourront être reprises et offertes par les autres dans leur région respective (partage de l'ingénierie de formation). Les institutions pourront organiser des formations en utilisant, contre rétribution, les ressources des partenaires (locaux, formateurs). La conception et l'organisation commune de nouveaux cours constituent aussi un objectif.

A noter que les institutions qui souhaiteraient adhérer à la charte peuvent en faire la demande auprès du groupe de coordination.

La concurrence en question

On le voit bien, la charte vise à répondre à une question centrale: quelle concurrence doit-il exister dans le domaine de la formation continue entre ces quatre institutions. «*Notre volonté n'est pas de supprimer toute concurrence, celle-ci étant parfois saine. Par exemple là où la proximité est fondamentale, la concurrence restera. Par contre, la concurrence pose des problèmes lorsqu'elle fait que ni le Jura bernois ni le Jura ne peuvent proposer une formation de leur côté alors que cela serait possible ensemble*», indique Christophe Cattin.

Signalons enfin qu'une réflexion similaire sera enclenchée après les vacances d'été entre les institutions du Jura bernois et de Bienne actives dans la formation continue. L'idée étant aussi d'arriver à la signature d'une charte. ●